



Commission de l'éducation et de la formation

3142 - Autres actions éducatives et de formation

Accompagnement de la démarche "Bonus énergie des collèges"

Rapport n° CP/2014/19

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le Conseil Général a approuvé le principe de l'expérimentation du projet "Bonus Energie des collèges". Des collèges volontaires et les agents techniques bénéficient de l'accompagnement technique et pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie proposé par l'Association "Alter-Alsace Energies". Une convention financière doit être conclue avec l'association qui propose d'accompagner les collèges.

Lors de sa séance du 27 octobre 2008, le Conseil Général a approuvé le principe de l'expérimentation du projet « Bonus énergie des collèges ». La démarche a été initiée en 2008 dans 6 collèges. Depuis une vingtaine de collèges et les agents techniques des collèges ont bénéficié d'un accompagnement dans la maîtrise des systèmes de chauffage par l'association Alter Alsace Energies.

A la rentrée 2013, 3 collèges poursuivent la démarche entamée l'année précédente et un accompagnement des collèges en restructuration ou en travaux de maintenance sera développé. L'objectif est de créer du lien entre les travaux entrepris sur le bâti et les usagers afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie. Pour accompagner cette démarche, le Département, par l'intermédiaire du Vaisseau a également adapté l'atelier « Quartier 21 », qui est proposé aux collèges.

Le soutien technique et le travail pédagogique de sensibilisation des élèves et des usagers des collèges seront assurés par l'Association « Alter-Alsace Energies », qui a souhaité accompagner cette action et qui sollicite une subvention de 10 000 euros pour l'année scolaire 2013/2014.

Je vous sou mets en annexe la convention financière à intervenir entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies pour la soutenir dans son action d'accompagnement des collèges et des adjoints techniques des collèges dans la maîtrise de l'énergie.

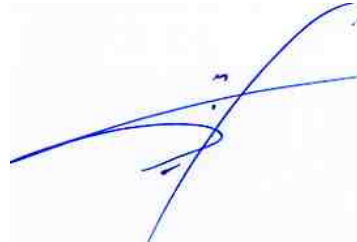
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention financière, annexée au rapport, à intervenir entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies.
Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL